Le climat et le besoin de nature en ville



Adapter l'Île-de-France à la chaleur urbaine

EFFET D'ICU

X

La hauteur de la vulnérabilité est déterminée pour chaque période (le jour, la nuit) par le croisement à l'îlot des résultats des 3 composantes de la vulnérabilité :

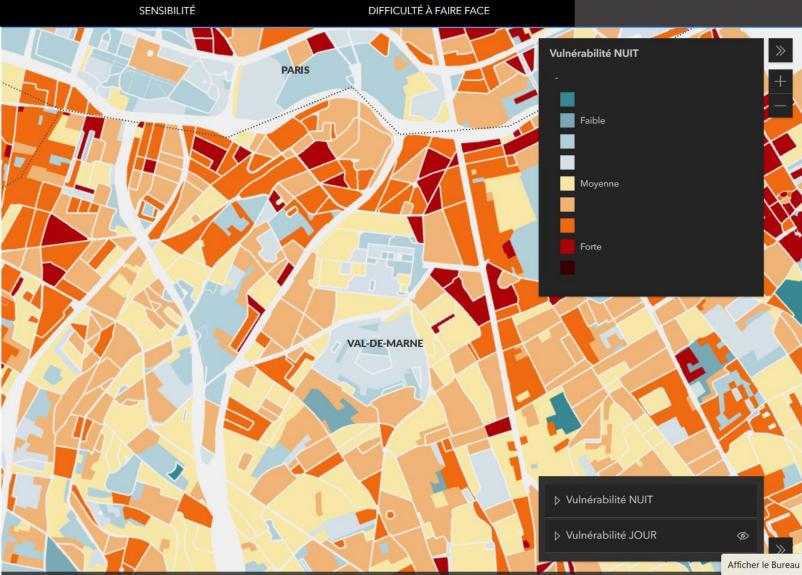
 l'aléa « Vague de chaleur » via son amplification par l'effet d'ICU ;

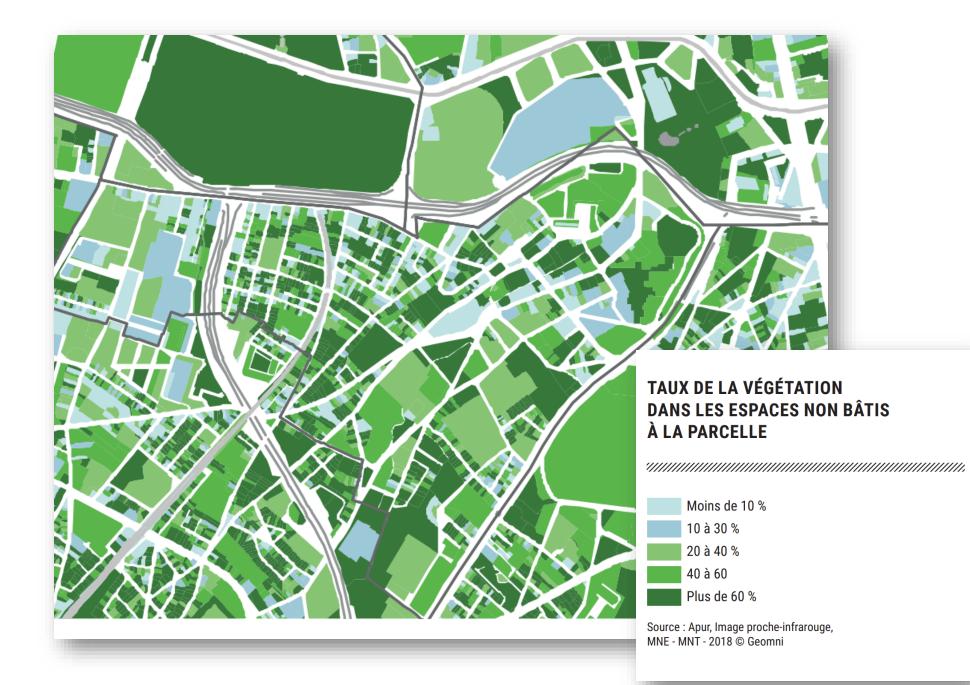
VULNÉRABILITÉ 👔

- la sensibilité des biens et des personnes à la chaleur urbaine soit la fragilité des populations (par l'âge, en particulier) et de l'habitat (caractéristiques énergétiques, qualité de l'air...);
- la difficulté à faire face faibles ressources individuelles de leurs occupants ou territoriales (carence en espaces verts, accès aux soins...) - déterminant la capacité d'action, qu'elle soit d'anticipation ou de réaction

Le résultat est représenté sur 9 classes, de très faible à très forte vulnérabilité.

Utilisez le sélecteur de couche en bas à droite pour sélectionner « Vulnérabilité à la chaleur la nuit » ou « Vulnérabilité à la chaleur la nuit »





LES ARBRES DANS LA MÉTROPOLE **DU GRAND PARIS**

NOTE nº203 JUILLET 2021

apur

DE DÉCOMPTE ET D'IDENTIFICATION



La télédétection de la végétation ba-

sée sur les images aériennes est une

technique qui permet le recensement

le plus exhaustif possible de la cou-

Elle est employée dans de nombreux

travaux de l'Apur depuis 2005, et la mise

à jour régulière des clichés permet une

connaissance toujours plus fine de la

végétation sur l'ensemble des 814 km2

de la Métropole du Grand Paris.

verture végétale d'un territoire.

millions d'arbres de plus de 3 mètres de haut détectés sur les 338 km² de couverture végétale identifiés dans les 814 km² de la Métropole du Grand Paris

de la couverture végétale à l'échelle de la Métropole du Grand Paris. Pour la première fois, une base de données décompte les arbres, qu'ils soient situés dans les espaces publics ou dans les espaces privés.

> La télédétection permet de rendre compte de la superficie de la couverture végétale (338 km² dans la Métropole du Grand Paris), et, couplée à un modèle numérique de terrain, de rendre compte de la hauteur des végétaux, généralement présentée et exploitée selon 3 classes de hauteurs : herbacée, arbustive, arborée. L'Apur a cherché à exploiter ces données pour réaliser une première esti-

Les données de télédétection de la végétation basées sur les images aériennes permettent un recensement 3,6

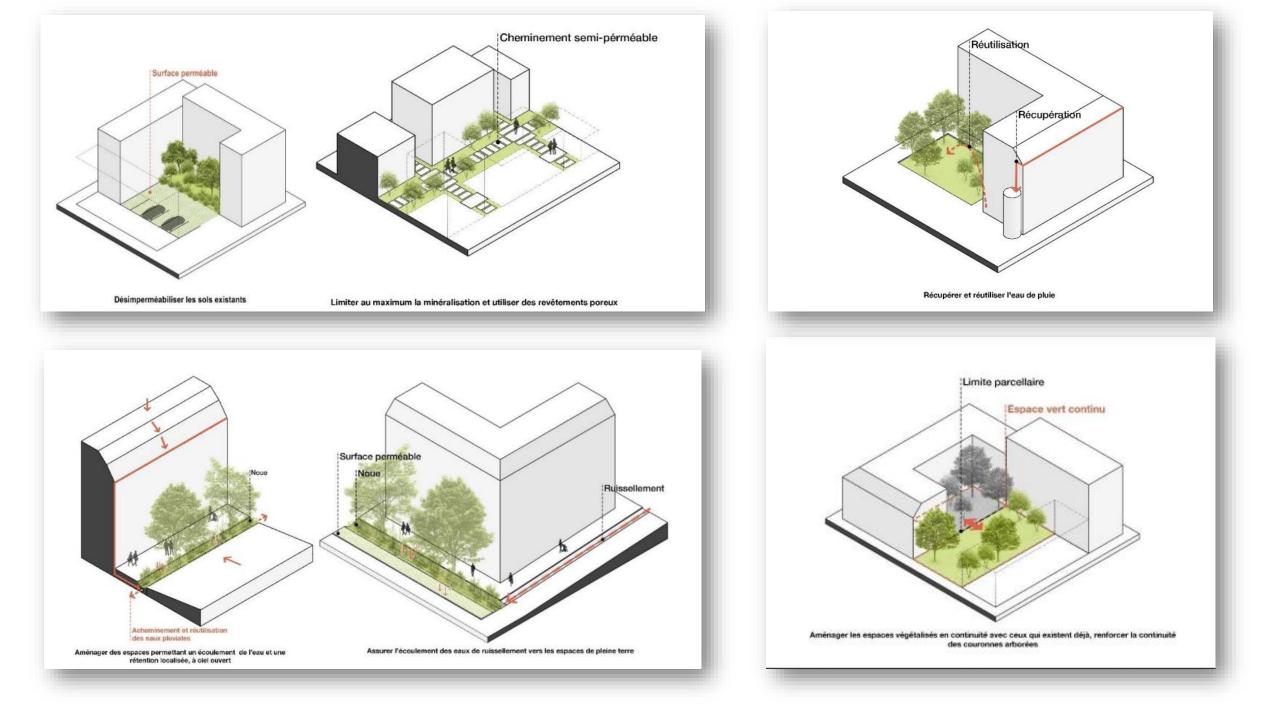


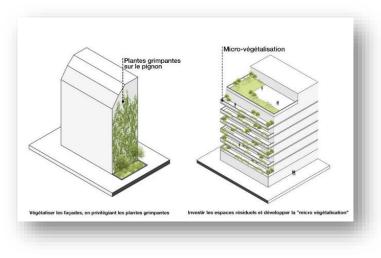


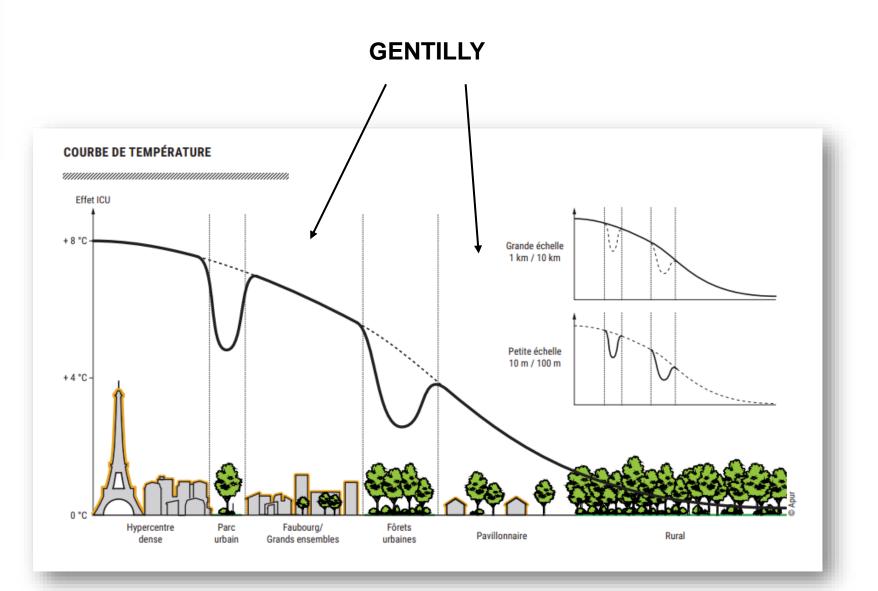
PLAN CLIMAT DE PARIS

VERS UNE VILLE NEUTRE EN CARBONE, 100% ÉNERGIES RENOUVELABLES, **RÉSILIENTE, JUSTE ET INCLUSIVE**













LE VILLAGE AUX 4000 ARBRES 2019 - 2050



CARTE **D'IDENTITÉ**

SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Villeneuve-le-Roi, Val-de-Marne (94)

ENJEU(X) D'ADAPTATION VISÉ(S)

Îlots de chaleur urbains et infiltration des eaux

MILIEU(X) CONCERNÉ(S)

Ecosystèmes urbains

TYPE(S) DE SAFN

Restauration d'écosystèmes : Restauration de corridors de biodiversité en ville et amélioration de la résilience face aux effets du changement climatique par des actions de désartificialisation et la plantation de 1 000 arbres portant le patrimoine arboré à 4 000 arbres.

PORTEUR(S) DU PROJET ET PARTENAIRE(S) ASSOCIÉ(S)

Commune de Villeneuve-le-Roi

 Métropole du Grand Paris Programme Nature 2050

 CDC Biodiversité

FINANCEURS ET BUDGET

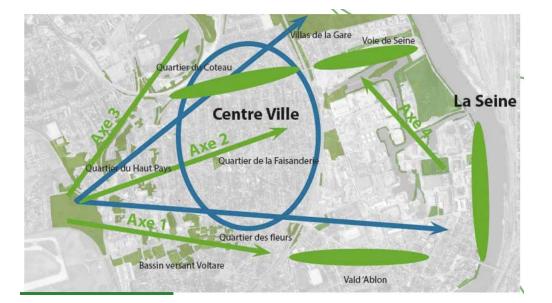
 Programme Nature 2050, CDC Biodiversité : (72%)

Fonds propres (28%) Budget : 696 600 €

A cela s'ajoute le coût de pérennisation et de suivi du projet jusqu'en 2050 pris en charge par Villeneuve-le-Roi et CDC Biodiversité.







BÉNÉFICES ET APPORTS DU PROJET Résilience de la ville face aux risques d'inondations liés aux variations d'hydrométrie (fortes précipitations et crues de la Seine) et meilleure infiltration des eaux de ruissellement, notamment grâce à la désimperméabilisation de par les arbres. 1 500 m² de fosses d'arbres. • Lutte contre les effets des îlots de chaleur urbains grâce à l'ombre apportée par le couvert végétal. D A A A A A A A Frein de l'érosion de la biodiversité grâce à la création de corridors écologiques et à la restauration de la

Socio-économiques : augmentation du bien-être et de la qualité de vie de la population et point de départ d'une prise de conscience globale en faveur du retour de la nature en ville.

Atténuation du changement climatique : séquestration de CO₂

 Amélioration de la capacité à filtrer l'eau, permettant de décharger le réseau d'eau pluviale et amélioration de la qualité de l'air grâce à l'absorption de la pollution par les arbres.

INDICATEURS DE SUIVIS

pollinisateurs, auxiliaires) par la création de nouveaux habitats (sous-bois, milieux humides ou bords de Seine) et la

plantation d'arbres fruitiers et de haies.

extrêmes

Biodiversité

 Résilience du patrimoine arboré grâce à un choix d'essences rustiques résistantes à la sécheresse et tolérantes aux contraintes environnementales urbaines, notamment liées à la pollution (frêne à feuilles étroites, liquidambar, amélanchier de Lamarck, etc.).

Diminution des nuisances lumineuses.

trame verte et bleue qui traverse le territoire du plateau d'Orly à la Seine.

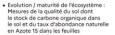
Accueil d'une grande diversité

d'espèces (oiseaux, chiroptères,

Inventaires de biodiversité

Autres Suivi du nombre de personnes

· Suivi des événements hydriques





Charte du Jardinier urbain

Charte du jardinier urbain

Toute action de plantation sur l'espace public est soumise à l'autorisation des services de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg. Ces projets doivent par ailleurs respecter la démarches Zéro-pesticide et Plantons local.

- La présente charte définit le cadre pour tout projet de végétalisation de l'espace public du type : - plantations en pied d'arbre, - plantations sur un trottoir ou sur une partie de la rue non circulable par les véhicules
- motorisés, - plantations au pied d'un immeuble ou d'une clôture privée (mur, grillage etc.).
- plantation de végétaux ornementaux, à l'exception de toute plante comestible.
- Pour les projets de plantations potagères, merci de vous tourner vers les jardins familiaux, jardins partagés et potagers urbains collectifs, plus adaptés aux cultures vivrières.

Le demandeur (désigné par le terme « porteur du projet ») s'engage à respecter les points suivants pour le respect et la sécurité de tous :

> Point 1 – Autorisation du projet de végétalisation de l'espace public L'autorisation de travaux lés au projet proposé ne sera domée qu'ajest validation du projet par l'utile el Etrométropade de Strabourg, ais réservent le doit d'autor apartiment de la demanée auregard à contentes architectural et des impérinds techniques locano. Le respect des recommandations énoncées ci-dessous ne dispense donc en auon cas de l'obtention de cette autorisation pour la mise en œuve du projet. Cas particulier de planters grimpantes : L'étude du projet ne se l'en qu'en présence di formaliare executé du proprietaires



urbain!

Porteur du projet

Ce projet contribue à la stratégie régionale biodiversité

AXE STRATÉGIQUE B -RECONQUÉRIR LES MILIEUX DÉGRADÉS

AXE STRATÉGIQUE E -MOBILISER TOUS LES ACTEURS

Point 2 – Assurer la sécurité des usagers de la rue

dûment rempli

L'emprise de la plantation au niveau d'un trottoir doit préserver une largeur de circulation minimale de 1,40 m. Cette largeur prendra en compte la taille des plantations à taille adute. Cela permet de sécuriser la circulation des personnes à mobilité réduite en fauteuil, et le croisement de piètons.

Les éléments de revêtement de trottoir seront démontés exclusivement par la collectivité, après avis favorable au projet émis par la commission « Strasbourg, ca pousse ». La pose de pots, jardinières et autres contenants hors sol respecteront également cette contrainte.

Les plantations réalisées ne devront jamais gêner la vision de tout usager de la rue, y compris pour les conducteurs de véhicules motorisés. La signalisation verticale (panneaux, feux) et horizontale (passage piétons, traçages au soi) devront rester toujours visibles.

Point 3 – Protection des plantations existantes et plantations projetées

Une protection autour des surfaces plantées peut être envisagée mais elle sera installée dans les limites de la fosse de plantation, sans en dépasser. Cette protection ne devra comporter aucun élément dangereux pour les passants (élément piouant coupant etc.).

Dans le cas d'une plantation en pied d'arbre, merci de bien vouloir respecter un espace de 30 cm autour du collet afin de préserver la base du tronc et les racines de toute blessure. Le travail du soi à une profondeur supérieure à 10 cm est prostric de façon à ne pas endommager les racines de l'arbre. Celui-i se limitera à un travail superficiel, manuel (birage, bichage peu profond) et non mécanisé (pas de motoculteur). A l'inverse, enterer le callet de l'arbre de plus de 10 cm est intratit afin d'arbre les deprésement de l'arbre.

Point 4 – Supports pour plantes grimpantes

Ce cas particulier est soumis à l'obtention d'une autorisation préalable du(es) propriétaire(s) du mur ou de la cidutre ou de la façade concerné (voir document joint : Accord du propriétaire) Les éventuels supports de plantes grimpantes en façade ne présenteront qu'un déport de 12 cm au maximum par apaport au mur et devront répondre aux impératifs suivants :

 Tout élément de la structure supportant les planets grimpantes sera soumis à l'accord préalable du propriétaire du mur.
 Un soin particulier sera apporté au choide se matériaux et des couleurs afin qu'ils soient le plus discrets possible et soient acceptes par le propriétaire.

 La fourniture et la pose des supports de plantes grimpantes sont à la charge du porteur de projet.



Strasbourg, ça pousse : Une démarche

participative pour jardiner l'espace

Plantation éphémères place Kléber à Strasbourg. Le 1er septembre 2020. - G. Varela / 20 Minutes

2 - Initiative Verdissons nos Murs



LILLE



LE TERRITOIRE DE L'ACTION

- > Ville d'Échirolles (37 000 habitants)
- > Quartier de la Ponatière
- > Surface traitée : 8 340 m² env.

CALENDRIER

- > Études de cadrage/pré-opérationnelles : 2019-2020
- > Études de maîtrise d'œuvre : 2020-2021
- > Travaux d'aménagement : début juillet 2021-février 2022

Résultats clés obtenus et escomptés

À terme, les travaux réalisés doivent permettre d'abaisser l'intensité de l'îlot de chaleur urbain, aujourd'hui à un niveau élevé (pics à +34 °C par rapport au point de référence), à un niveau modéré (entre + 1,8 et +2,2 °C), beaucoup plus tolérable pour les habitants. Les travaux menés favoriseront également le développement de la biodiversité par la création d'un îlot fortement végétalisé.

Le site offrira un lieu de vie à différentes espèces (oiseaux, insectes, grenouilles et crapauds) et un espace de transition vers l'un des plus grands parcs de la ville.

Le couvert végétal (à terme, 55 % de la superficie totale de l'îlot) fournira enfin de l'ombre et de la fraîcheur aux habitants. Ce projet ouvrira davantage l'îlot « scolaire » sur le quartier, autorisant une plus grande variété d'usages par différents publics et contribuant à faire de ce lieu un refuge pendant les épisodes de forte chaleur.

Cet aménagement servira à définir une stratégie de réplication progressive à d'autres cours d'écoles.

POUR EN SAVOIR PLUS : Un îlot de fraîcheur pour le quartier et l'école Marcel-David



ECHIROlles

TRANSFORMATION DE LA COUR DE L'ECOLE MARCEL DAVID ET DE SES ABORDS EN ILOT DE FRAICHEUR URBAIN DE PROXIMITE

PARTENAIRES : État-Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ; Romain Allimant (Paysagiste) ; France Nature Environnement Isère ; WZA ; EVD

Contexte et enjeux climatiques

Les Alpes sont fortement exposées au réchauffement climatique, deux fois plus rapide qu'ailleurs en Europe. Cette évolution est appelée à s'amplifier au cours des prochaines décennies, avec pour conséquences une multiplication et une intensification des épisodes de surchauffe estivale, une aggravation des phénomènes d'îlot de chaleur urbain (ICU), une érosion de la biodiversité (faune et flore) et des ressources en eau, ainsi qu'une détérioration des conditions de vie et de santé des habitants, particulièrement les publics les plus vulnérables (personnes âgées, malades, etc.). La commune d'Échirolles (37 000 habitants, département de l'Isère), est située en fond de vallée alpine, au cœur de la métropole grenobloise.

Pour s'adapter aux évolutions climatiques, la Ville a entrepris dès 2019 d'identifier et de caractériser les phénomènes d'îlot de chaleur urbain (ICU) à l'œuvre sur son territoire, avec l'aide d'un géographe-climatologue, en déployant son propre réseau de mesures (29 capteurs, 2 stations météo) et en analysant les données recueillies. Ce travail a permis d'établir une cartographie précise de l'ICU et de déterminer les secteurs les plus exposés, en vue d'engager des actions prioritaires d'adaptation. Parmi ces secteurs figure le quartier de la Ponatière, qui se caractérise par une forte minéralisation des sols et une faible fraction de végétation. La grande fermeture du tissu urbain, induite par la morphologie et l'implantation du bâti, génère un important effet de « canyon » empêchant la circulation des vents et contribuant, avec les matériaux de sols, à piéger le rayonnement infrarouge.



